RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

[redacted]

FX BOISSONS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 280 500 Euros

Siège social : BONDY (93140)
56, Rue Marcel Dassault

R.C.S. BOBIGNY 507 498 715

SIRET 507 498 715 00022

======

# PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

## DU 6 JANVIER 2025

L'An 2025, le 6 Janvier,

Monsieur Farid BECHOUCHE,

Associé Unique de la Société à Responsabilité Limitée dénommée « FX BOISSONS », au Capital de 280 500 Euros divisé en 500 parts de 561 Euros chacune, dont le siège social est à BONDY (93 140), 56 Rue Marcel Dassault, en sa qualité de propriétaire de la totalité des 500 parts représentant le Capital Social,

Et seul Gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes ayant pour objet :

- La transfert du siège de la Société.

- La modification de l'article 5 des Statuts,

- Les pouvoirs au porteur.

[redacted]

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de transférer à compter de ce jour le siège social à BONDY (93140), 52 Rue Marcel Dassault.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de modifier ainsi l'article 5 des Statuts :

Article 5 (Nouveau)

SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé à BONDY (93140), 52 Rue Marcel Dassault » (Le reste de cet article demeure sans changement).

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies, ou d'extraits, du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

======

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé Unique, et qui a été consigné dans le registre spécial prévu à cet effet par l'article L 223-31 du Code du commerce.

L'ASSOCI[redacted]

======